

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« tout en assurant l'accès de tous aux technologies numériques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si un rapport doit être rendu, il doit prendre en compte la nécessité de permettre un accès réel aux technologies numériques.